

2023

04

N°2

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT DE LA VIENNE</p> <p>ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT-LOUDUN</p> <p>COMMUNE DE CEAUX EN LOUDUN</p> <p>*****</p> <p>Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 9</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CEAUX EN LOUDUN</p> <p>*****</p> <p>SEANCE DU 24 Avril 2023</p> <p>L'an Deux Mil Vingt-trois, le Lundi 24 Avril à 17 H 30, Le Conseil municipal de Ceaux en Loudun s'est réuni sous la présidence de Régis SAVATON en qualité de Maire.</p> <p>PRESENTS : M. Hervé BERTHON, Juliette BIGOT épouse BOURDIER, Jean-Marie ACIER, Adjoint, Bruno LIAIGRE, Audren REIGNER, Francette MAUPOINT, Alicia DUPRÉ, François MEUNIER, GALLET Jean-Luc, Nicolas AUBERT.</p> <p>Excusés : Pouvoir de Mme Evelyne MENNESSON à Mme Francette MAUPOINT, Pouvoir de Mme Katia FIORILLO à M. Régis SAVATON, Pouvoir de M. Nicolas AUBERT à M. Jean-Marie ACIER, GALLET Jean-Luc.</p> <p>Absent : Jérôme AOUATE, Nicolas BOISSELLIER</p> <p>Secrétaire : Alicia DUPRÉ</p>
<p>Objet de la délibération:</p> <p>Boulangerie</p> <p>Devis pour un tour réfrigéré</p>	<p>Monsieur le maire rappelle que le matériel de la boulangerie est vieillissant, notamment le tour réfrigéré.</p> <p>Le devis de réparation s'élève à 2 788.00 € HT.</p> <p>Des devis pour un achat d'un tour réfrigéré ont été demandé.</p>
<p>certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 25/04/2023 ; et de la publication le 25/04/2023</p>	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Décide de retenir le devis de l'entreprise Regain pour un montant de 4 346.00 € HT, ● Autorise le Maire à signer le devis, ● Autorise le maire à déposer une demande de subvention au département dans le cadre d'Activ 3. ● Dit que les crédits seront inscrits au budget 2023.
	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Régis SAVATON</p> <p>Le secrétaire Alicia DUPRÉ</p>

AR Prefecture

086-218600443-20230424-202304N2-DE
Reçu le 25/04/2023